

CONCOURS ou EXAMEN

 (1) (1)

PROFESSEUR TECHNIQUE

ouvert le 21/06/2022

à _____

N° de copie

subi à titre interne (1)

à titre externe (1)

Réservé au correcteur

Epreuve de Cas pratique

Colonne réservée
à l'organisateur

Signature des correcteurs

INTRODUCTION

400031

Note attribuée
(Réservé au Jury)

1 }
2 }

Visa du Jury ou de la
Commission de Surveillance

Alex BÉTOILE est un adolescent qui était peu connu du tribunal pour enfants au pénal. L'IBFPA de Toulon accompagne le jeune homme dans plusieurs mesures judiciaires. Il a fait l'objet d'une première Mesure Judiciaire d'Investigation Educatrice (MJIÉ) en octobre 2019 pour des faits de "vol et tentative de vol aggravés par trois circonstances et transport et détention non autorisés de stupéfiants".

De manière concomitante, un Contrôle Judiciaire a été ordonné le 22 octobre 2019. Le 15 novembre 2020, Alex est mis en examen pour des faits de "violence et d'outrages sur une personne dépositaire de l'autorité publique". Une mesure de réparation est alors ordonnée.

Le 13 février 2021, le tribunal pour enfants de Toulon ordonnera une Mesure de Mixité sous Protection Judiciaire d'une durée d'un an pour des faits "d'outrages à une personne dépositaire de l'autorité publique". Le 30 janvier 2021, le jeune homme est de nouveau placé sous contrôle judiciaire pour des faits de "viol commis en

(1) Cocher la case correspondante.

en réunion" le 7 juillet 2020 à Toulon. Dans ce cadre, il fera l'objet d'un placement au CF de Brignoles du 31/01/2021 au 11/07/2021.

Le jeune homme a été jugé à l'audience du 19/10/2021 et le Tribunal Judiciaire de Toulon a ordonné une MEJ de 12 mois composée d'un module insertion et d'un module Santé.

Précédemment, la famille a bénéficié d'un suivi en Assistance éducative initialement par une mesure d'AEA exercée par l'UDAF en 2011 puis remplacée par une Mesure d'AETIO le 28 février 2020.

Dans le cadre du cas pratique exposé, nous effectuerons dans un premier temps une analyse de la situation éducative d'Alex qui se présentera sous la forme d'une analyse des éléments de personnalité afin d'en dégager la problématique observée par l'ensemble des professionnels intervenant auprès d'Alex. Dans une seconde partie, nous effectuerons en tant que professeur technique des propositions éducatives et pédagogiques balisant un parcours d'insertion par des propositions d'actions pédagogiques au sein de notre institution puis des propositions d'orientation vers le droit commun. Nous détaillerons en ce sens les modalités d'accompagnement et les acteurs mobilisés.

PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION EDUCATIVE d'Alex

Il convient dans un premier temps de reprendre l'anamnèse du jeune Alex. En effet, les éléments de personnalité concourent à une meilleure compréhension de l'adolescent avant même

de projeter une réflexion sur un projet professionnel.

Ainsi, il est nécessaire d'abord la personnalité d'Alex sous le prisme de sa situation familiale, sa situation scolaire/professionnelle, sa santé, son rapport à la loi et à la Justice de manière plus globale.

Situation familiale

Alex est un jeune homme qui semble en souffrance et qui a éprouvé plusieurs ruptures familiales. Le divorce de ses parents en 2008 semble avoir créé une fracture importante chez ce jeune homme. Le contexte conflictuel entre M. BÉTOILE et M^{me} MARTIN a fragilisé Alex notamment dans sa construction et ses repères.

Sur le plan familial, plusieurs éléments semblent avoir créé chez Alex des angoisses liées à une problématique d'abandon.

La pathologie de sa mère placée sous curatelle renforcée depuis 2015 a sans doute accentué un climat anxieux pour le dernier.

Si Nadoue bénéficie d'un accompagnement à son handicap, elle semble toutefois en difficulté pour avoir une autorité et des limites à son fils. Ses difficultés physiques et psychiques (déficiences) inquiètent grandement Alex d'autant plus que les modalités de la curatelle renforcée obligent une gestion des ressources particulière dans la mesure où elle ne peut être en autonomie sur la gestion du budget familial et donné de l'argent à son fils.

Concernant son rapport à sa mère, Alex semble attaché à cette dernière et se préoccupe de son état de santé. Le jeune homme semble s'investir d'un rôle de protection à l'égard de sa mère qui l'empêche ou freine sa capacité à s'éloigner de cette dernière. Même si Nadoue semble bénéficier d'un soutien des membres de sa famille, sa situation globale semble somme toute fragile dans la mesure où elle ne parvient pas à être autonome et à instaurer un cadre bien défini à son fils.

Concernant son père, Alex semble entretenir un vif conflit avec ce dernier. Il responsabilise d'ailleurs son père des maux et de la souffrance occasionnée chez sa mère. Par ailleurs, la question du soin et de la maladie chez Monsieur comme chez Nadoue ont été particulièrement présents dans la vie de ce

adolescent qui a été témoin et invité d'une mission de soutien face à leurs problématiques de santé.

Après avoir vécu chez son père durant environ 3 ans, Alex refuse d'y retourner - Il n'entretenait plus de lien avec ce dernier et avait rompu le contact avec lui -

En outre, ^{des} systèmes éducatifs, davantage stricts et rigides pour Florian et permissifs ^{pour Rodaune} (en raison de la problématique de santé de Rodaune) ont, sans doute, fragilisé Alex dans ses repères.

Les multiples passages à l'acte délictuel attestent de son mal être, et de ses difficultés à accepter un cadre et des limites. Son rapport à la loi semble en ce sens fragile - La relation fusionnelle qu'il entretenait avec sa mère renvoie peut-être à des difficultés liées au processus de séparation et d'individuation.

PARTIE II : DYNAMIQUE D'INSERTION MISE EN ŒUVRE

Le parcours d'insertion d'Alex a été jalonné de ruptures - Dès la petite enfance, l'équipe pédagogique s'accordait peu mettre en avant des difficultés d'acceptation du cadre. Sa prise en charge à l'ITEP à l'internat de Borignoules dénote des troubles du comportement. Tout au long de sa scolarité, au collège à Toulouse (3^e SEGPA) Alex se penche dans le refus de sa prise en charge ITEP. Ses troubles d'attention, ses difficultés à tenir un cadre, un rythme semblent avoir constitué des freins à son parcours d'insertion.

Son exclusion, suite à de multiples problèmes de comportement (absentéisme, injure à l'encontre d'un professeur, altercation avec un professeur, difficulté à se mettre au travail, difficultés à se concentrer en classe.)

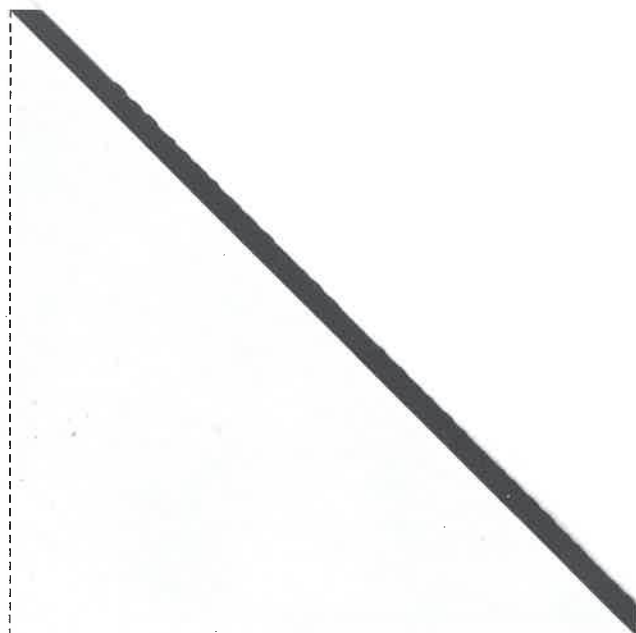
La prise en charge au ITEP a pu mettre en avant chez Alex des difficultés à gérer ses émotions - Il peut ainsi facilement se laisser envahir par des débordements et des passages à l'acte.

Note attribuée
(Réservé au Jury)

1 }

2 }

①



Epreuve de _____

Alex semble avoir développé un lien privilégié avec les éducateurs de prévention avec lesquels il a accepté d'effectuer des démarches d'insertion professionnelle. (Recherches de stages etc.)

PARTIE III : PROPOSITIONS EDUCATIVES ET PEDAGOGIQUES

A) Des propositions d'actions pédagogiques au sein de l'institution. Au regard des difficultés repérées en amont, il convient de prendre en compte l'ensemble des actions qui ont déjà été mises en place. (Scolarité, CFA, stages, chantiers d'insertion) et de recevoir Alex dans le cadre d'une admission afin de poser ensemble les objectifs notamment dans le cadre du DIPC.

Il conviendrait également d'articuler cet entretien avec les détenteurs de l'autorité parentale étant donné la minorité du jeune homme. L'équipe pluridisciplinaire aura en amont lu et analysé en réunion d'équipe les différents écrits judiciaires au pénal émanant des services du Tribunal ouvrier, (UEMO de Toulouse, du CEF de Brigudes) et n'hésitez pas à se rendre au tribunal pour enfant de Toulouse pour consulter si besoin le dossier en Assemblée éducative. (AEMO/AEA). Par ailleurs, nous prendrons attache

avec son éducatrice référente de l'UETTO qui semble avoir tissé un lien avec le jeune homme.

Des constats effectués, nous avons pu observer que Alex semble empêché par des débordements émotionnels et des difficultés à tenir un cadre même si le jeune homme semble avoir progressé ponctuellement dans ce domaine.

Au regard de son parcours, et pour créer la rencontre avec Alex nous proposons de partager avec lui dans un premier temps une activité de médiation individuelle afin qu'il puisse bénéficier d'une attention dont il semble avoir besoin. Un espace de parole, proposé par la psychologue de l'UETS lui sera fait et balisé dans un emploi du temps qui sera effectué avec le jeune.

Le temps des repas sera également compté dans les heures effectives de la prise en charge afin de faciliter et de permettre la socialisation, le partage, le vivre ensemble et de reprendre un rythme de vie stable avec un équilibre alimentaire.

Lors de cette phase d'accueil, Alex pourra s'expérimenter autour de différents ateliers et séquences pédagogiques autour des Média cuisine entre autre.

Le groupe restreint de jeunes permettrait à Alex de se sentir sécurisé et en confiance. Le support par le biais du Média

"cuisine", permettrait d'effectuer des observations. À l'instar d'une visite à domicile, le média support devient alors "consubstantielle à l'action éducative".

Elle permet ainsi d'observer son rapport à l'autrui, à ses pairs, à la mixité, à son rapport au cadre de manière globale. Le travail en pluridisciplinarité en UEAS permettrait peut-être à Alex de se rassurer et de développer ses potentialités avant même d'être orienté et accompagné vers les dispositifs de droit commun.

Ce travail en amont autour des freins endogènes comme exogènes est essentiel afin d'éviter toute nouvelle rupture dans son parcours d'insertion.

B) DES Propositions d'orientation vers le droit commun

Alex est un adolescent qui a démontré des capacités à s'impliquer auprès des dispositifs de droit commun : Mission locale, CFA, stage en milieu professionnel.

Aussi, dans cette dynamique, il convient d'assurer la continuité de son parcours d'insertion avec le système de droit commun existant sur le territoire.

Alex étant âgé de plus de 16 ans, il relève désormais de l'obligation de formation selon la loi du 26/07/2013 dite loi Blangere. Le principe de la Mesure Éducative Judiciaire vient de surcroît concentrer l'accompagnement éducatif et soutenir cet axe comme une priorité pour le jeune.

Nous accompagnerons le jeune homme pour qu'il mesure bien ses obligations judiciaires en lien avec le service de milieu ouvert de Toulon.

En articulation avec l'éducateur référent, il pourra lui être proposé un rendez-vous à la mission locale.

Cette action sera in fine conjuguée avec les parents.

Alex répond aux programmes de la Mission locale

"1 jeune, 1 solution", il pourrait également bénéficier

d'un accompagnement renforcé de type PACEA.
L'AFPA pourrait être un levier intéressant aux vues
de ses aptitudes et intérêt pour le métier du bâtiment.
"la Promo 16-18".

CONCLUSION

L'insertion est consubstantielle à l'action éducative.
Les notes du 24/02/2016 liées à l'action de la PSS dans les
parcours d'insertion des jeunes est exemplaire. Elle s'inscrit
in situ dans le processus de désistance et sortie de délinquance
des jeunes. Si Alex a éprouvé plusieurs ruptures qui l'ont
fragilisé dans son rapport à la loi, dans sa construction
identitaire, dans son individualisation.

La mise en synergie de l'équipe pluridisciplinaire, le
travail avec les différents partenariats, l'articulation
entre les services PSS et notamment le MA, sont au cœur du
parcours du jeune sont indispensables.

L'adaptabilité, l'individualisation des prises en charge en lien
avec les représentants de l'autorité parentale sont exemplaires.
Le rendu par les écrits professionnels est également
important. notamment pour éclairer le magistrat
dans les décisions à prendre et pour valoriser les progrès
du jeune. Même si Alex n'a pas encore signé de contrat
d'apprentissage à ce jour, il semble avoir acquis
par ses expériences précédentes les compétences psychosociales
qui lui permettront peut-être de s'engager plus
sérieusement et avec les codes sociaux, son projet
professionnel.